



53^{ème} **MATINÉE CYCLISTE MONT CHAUVE**

DIMANCHE 22 MAI 2016

Organisée par l'*A.V.A.NICE* sous l'égide de l'*U.F.O.L.E.P.06* avec le concours du *Conseil Régional PACA*, du *Conseil Général des A.M.*, de la *Ville de NICE*, et des Communes de *ST ANDRÉ DE LA ROCHE* et de *FALICON*.

REGLEMENT DES GRIMPÉES CYCLOSPORTIVES

SOUVENIRS : *Henry MARIA - Jean GIOANINI - René GILLIO – Henry TRENTA - Pierre BEYLARD – François LE MAUT*

DÉPARTS

Féminines - Cadets (2000-2001) :

Départ à 9 h. - croisement D 114 / D 214 à la Chapelle St Sébastien au début de la route du Mont Chauve, distance : 5,4 km.

Grands Sportifs UFOLEP (et assimilés) :

Départ fictif à 9 h. de ST ANDRÉ DE LA ROCHE, juste après l'église pour départ réel à la sortie de la commune, distance : 10,5 km.

1ère - 2ème et 3^{ème} Catégorie UFOLEP (et assimilés) :

Départ fictif à 9 h.15 de ST ANDRÉ DE LA ROCHE, juste après l'église pour départ réel à la sortie de la commune, distance : 10,5 km.

Arrivées communes au lieu-dit : LA BAISSÉ GUIGOT

RÉCOMPENSES

Une Coupe au vainqueur de chaque classement.

DOSSARDS ET ENGAGEMENTS

Aux départs à partir de 8 h.

A ST ANDRÉ DE LA ROCHE (juste après l'Eglise) pour les Grands Sportifs, 1ère, 2ème et 3ème Catégorie UFOLEP (et assimilés) - **Droits UFOLEP : 5 Euros autres Fédérations 8 Euros.**

A la CHAPELLE ST SEBASTIEN au début de la route du Mont Chauve pour les Féminines - Cadets (2000-2001) – **gratuit.**

Rappel : le CASQUE RIGIDE est OBLIGATOIRE - PRÉVOIR QUATRE ÉPINGLES

